

TINCO'infos

Année 2001

Numéro 7 -

Madame, Monsieur,

Le présent bulletin a pour objet une information sur la demande d'autorisation d'exploitation d'un élevage porcin présentée par la SCEA du vieux calvaire (M. Philippe BOITEL & Mme Régine LAGALLE)

Vous trouverez ci-après un extrait du dossier consultable en mairie, qui fera, je vous le rappelle, l'objet d'une enquête publique entre le 7 janvier et le 8 février 2002 inclus.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez nécessaire.

LE MAIRE.

PREAMBULE

La SCEA du vieux calvaire exploite un atelier de 145 truies naisseur-engraisseur et un autre de 20 vaches allaitantes sur la commune de Tincques. La particularité de cette exploitation est d'être uniquement axée sur les productions animales de type viande. Les bâtiments d'élevage sont implantés sur deux sites distincts, l'un situé au centre du village, l'autre à environ 200 mètres.

Dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments d'élevage et en vue de régulariser la situation actuelle de l'élevage de porcs, les éleveurs sollicitent un arrêté d'autorisation d'exploiter.

Le projet consiste à **transférer et à réorganiser l'atelier d'engraissement des porcs**. Une porcherie permettant de loger 420 porcs à l'engraissement sur paille sera construite attenante à l'engraissement sur caillebotis existant sur le site du vieux calvaire. Une extension de 104 places d'engraissement sur caillebotis sera également réalisée sur ce site. Seules les vaches allaitantes et les bovins à l'engraissement resteront sur le site de la place de l'église. Les bâtiments abritant actuellement des porcs seront désaffectés, toute l'activité d'élevage porcin sera abandonnée totalement.

L'étude d'impact et des dangers présente la S.C.E.A du vieux calvaire telle qu'elle sera au terme du projet ainsi que les moyens utilisés pour l'adapter à l'environnement.

⇒ Répartition des effectifs avant projet (atelier porcin)

<u>Site</u>	<u>Unités</u>	<u>Capacités</u>
3, place de l'église	P11	268 porcs charcutiers sur litière raclée
3 place de l'église	P21	45 porcs charcutiers sur litière raclée
Rue du vieux calvaire	P31	4 X 10 mises bas sur litière raclée
Rue du vieux calvaire	P32	85 places de truies gestantes attachées sur litière raclée
Rue du vieux calvaire	P33	42 places de gestantes (saillie) sur litière raclée 2 verrats
Rue du vieux calvaire	P34	400 places de post-sevrage sur litière raclée
Rue du vieux calvaire	P41	270 porcs charcutiers sur gisoir & caillebotis

⇒ Répartition des effectifs après projet (rue du vieux calvaire)

	<u>Catégorie d'animaux</u>	<u>Unités</u>	<u>Bâtiment</u>	<u>Nombre de places</u>	<u>Effectif</u>
Existant	Maternité	P31	Existant	4 X 10	40 places
Existant	Gestation	P32 - P33	Existant	85 + 42 + 2 verrats	129 places
Existant	Post-sevrage	P34	Existant	2 X 200	400 places
Existant	Engraissement	P41	Existant	3 X 90	270 places
Projet	Engraissement	P5	Création en extension	1 X 104	104 places
Projet	Engraissement	P6	Création	420 places	420 places

⇒ Atelier bovin

La SCEA du vieux calvaire possède un troupeau allaitant de 20 vaches soumis au R.S.D (Règlement Sanitaire Départemental)

Cet effectif n'est pas concerné par le projet : toutefois, il est à prendre en compte pour

Site	Unités	Animaux	Effectif	UGBN totaux	Durée de stabulation	UGBN maîtrisables
3, place de l'église	B 11	Vaches allait. & taureau	21	21	5,5 mois	9,6
3 place de l'église	B 21	Génisses (de 1 à 2 ans)	6	3,6	4,5 mois	1,35
3 place de l'église	B 22	Génisses (de + de 2 ans)	6	4,8	4 mois	1,6
		<u>TOTAL</u>		<u>29,4</u>		<u>12,55</u>

⇒ Le projet en termes d'effectifs

De 1 170 équivalents porcs actuellement, le projet passe à 1 381 équivalents porcs

SACHANT QUE :

@ 1 porc à l'engraissement = 1 équivalent porc

@ 1 reproducteur = 3 équivalents porcs

@ 1 porcelet = 0,2 équivalent porc

D'où une augmentation de 211 équivalents porcs essentiellement en porcs à l'engraissement.

De 313 porcs à l'engraissement actuellement à la ferme sur litière raclée, le projet passe à 420 porcs à l'engraissement sur litière accumulée + 104 porcs à l'engraissement sur caillebotis.

⇒ Le projet en termes d'effluents

⇒ La litière accumulée est un fumier compact qui sera évacué à chaque changement de bande (tous les 3 mois environ)

⇒ La litière raclée va être stockée dans une fumière (ST03) d'une capacité équivalente à 5 mois de stockage

⇒ Le lisier sera stocké dans une cuve ouverte (ST04) d'une capacité équivalente à 6 mois de stockage

⇒ Les effluents seront épandus sur 3 exploitations agricoles :

- le GAEC Théry à TINCQUES
- l'EARL des deux tilleuls à BETHENCOURT
- Mr Boulinguez à MINGOVAL.

⇒ L'épandage aura lieu sur les communes de :

AVERDOINGT, BERLES-MONCHEL, CAMBLIGNEUL, MAIZIERES, PENIN, SAVY-BERLETTE, MINGOVAL, VILLERS-BRULIN & TINCQUES.

Identification des odeurs :

Les odeurs désagréables émises par un élevage ont plusieurs origines :

- ① Les animaux eux-mêmes
- ② Les aliments
- ③ Les déjections animales ; lors de leur stockage, lors de la reprise avant épandage, lors des opérations d'épandage

Les mesures prises pour limiter les odeurs :

▶ Désaffectation des bâtiments porcins de la place de l'église. L'arrêt de l'exploitation stoppera toute émission d'odeurs dues à la présence des animaux, au stockage et au transfert des déjections.

Seuls quelques bovins resteront présents sur ce site.

▶ Choix du mode de logement de la majorité des porcs gras concernés par le projet : 420 places sur paille

▶ Le fumier de litière accumulée dégage peu ou pas d'odeur

▶ Les locaux seront maintenus en parfait état de propreté

▶ La capacité de stockage et les surfaces disponibles permettent d'éviter les épandages lorsque le temps n'est pas propice

▶ Les épandages des fumiers, sur les terres cultivées à moins de 100 mètres des tiers, seront suivis d'un enfouissement sous 24 heures

▶ Les épandages des lisiers et des purins seront suivis d'un enfouissement sous 24 heures et systématiquement épandus à plus de 100 mètres des habitations

▶ Il sera tenu compte de l'orientation des vents par rapport au voisinage

▶ Il n'y aura pas d'épandage les dimanches et jours fériés

⇒ Les avantages du projet

- ▶ Désaffectation des bâtiments porcins de la place de l'église. Seuls quelques bovins resteront présents sur ce site
- ▶ Eloignement des porcs de la proximité des tiers
- ▶ Bâtiment construit sur une prairie, coloris des matériaux discrets et adaptés à l'environnement
- ▶ Logement de la majorité des porcs à l'engrais sur litière accumulée :
 - . diminution des nuisances : odeurs, bruits, poussières ...
 - . diminution de la production de déjections liquides (les porcs sur litière raclée seront sur litière accumulée)
 - . diminution des risques de ruissellement et de percolation après épandage du fumier
- ▶ Amélioration du confort et du bien-être des animaux sur paille
- ▶ Pas de mouvement d'animaux ou de personnes d'un corps de ferme à l'autre, pas de traversées du village liées à cette production.
- ▶ Agriculture raisonnée, de précision (cahier d'épandage prévisionnel, suivi agronomique)

⇒ Les inconvénients du projet

- ▶ Augmentation du nombre de porcs sur le site du vieux calvaire
 - ▶ Construction d'un ouvrage (P6) d'une surface non négligeable
 - ▶ Légère augmentation des volumes d'effluents, des livraisons d'aliments et des enlèvements des porcs sur le site du vieux calvaire
 - ▶ Extension de la zone d'épandage d'où augmentation du trafic chez les nouveaux tiers.
-